

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 15 SEPTEMBRE 1998

(1998-1999)

LE 24 SEPTEMBRE 1998

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
 DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
 TENUE LE 24 SEPTEMBRE 1998 À 20 h 30
 AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
 À LA PRAIRIE
 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ANDRÉ DUGAS
 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MICHELINE
 PATENAUDE-FORTIN

MM. GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME DANIELLE FAVREAU, représentante du Comité de parents

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
 GÉRARD LACHANCE, adjoint au Secrétariat général

3.00 HUIS CLOS

(C.E.-096-09-98)

À 20 h 31,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Comité exécutif siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur André Dugas invite Madame Lorraine Legault-Loiselle, présidente du Syndicat de l'enseignement
 Châteauguay-Moissons (S.E.C.M.), à participer à ce huis clos.

LEVÉE DU HUIS CLOS

(C.E.-097-09-98)

À 20 h 54,

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

4.01 DÉCISION RELATIVE À LA RÉSILIATION DE L'ENGAGEMENT D'UNE ENSEIGNANTE

(C.E.-098-09-98)

Après mûres délibérations,

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans la lettre datée du 20 août 1998, avisant Madame Claire Corriveau de l'intention de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de résilier son engagement;

CONSIDÉRANT que Madame Claire Corriveau a été relevée de ses fonctions à compter du 26 août 1998,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif résilient le contrat d'engagement de Madame Claire Corriveau pour cause d'incapacité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

(C.E.-099-09-98)

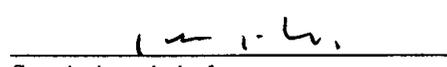
À 20 h 56, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE la séance d'ajournement de la séance extraordinaire du 15 septembre 1998, tenue le 24 septembre 1998, soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidente de la séance


Secrétaire général